

du ministre était entièrement erroné; à mon avis, il a présenté un argument très sensé et très intelligent—dans ces circonstances, je devrais accorder le bénéfice du doute au député qui présente l'amendement. Par conséquent, en toute déférence pour les députés et plus précisément pour le ministre qui a présenté une thèse aussi bien fondée, j'accepterai l'amendement et le déclarerai recevable en ce moment.

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Monsieur l'Orateur, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) disait tout à l'heure que nous avons amplement le temps d'étudier le bill qui nous est présenté, soit le bill C-227. En effet, lorsque nous considérons que ce projet de loi ne peut être mis en force avant le 1^{er} juillet 1968, cela veut dire que nous avons amplement de temps pour le discuter. Nous avons pratiquement deux ans et demi, ou au moins deux ans, pour discuter du contenu d'un bill qui, en soi, ne veut pas dire grand-chose.

En effet, ce bill est intitulé:

Loi autorisant le Canada à contribuer aux frais des services assurés de soins médicaux encourus par les provinces en conformité de régimes provinciaux d'assurance de soins médicaux.

Ceci veut donc dire que la province ou les provinces ont le devoir ou l'obligation d'avoir elles-mêmes leur régime d'assurance de soins médicaux. Et à ce moment-là, le gouvernement fédéral, selon l'esprit du bill C-227, viendra contribuer aux frais des services assurés.

Dans les circonstances, je crois que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) aurait plutôt dû nous présenter, cet après-midi, son projet de loi visant à augmenter les pensions de vieillesse au Canada immédiatement. Nous recevons, de tous les points du pays, des demandes de la part des personnes âgées à l'effet de savoir quand le gouvernement mettra sa politique d'assurance-vieillesse en pratique, et nous ne pouvons leur donner de date définitive.

Le ministre me répondait cet après-midi que ce serait au cours de la présente session. La présente session se terminera pour Noël, ou aux environs de Noël. Or, d'ici ce temps-là, nos vieillards, nos personnes âgées continuent de recevoir \$75 par mois. Et le ministre des Finances (M. Sharp) nous disait, l'autre jour, que par les temps qui courent, nous vivons dans une période très grave, soit une période d'inflation où le coût de la vie augmente considérablement et constamment. Mais, en face de cette augmentation, nos vieillards doivent se contenter d'une maigre pitance de \$75 par mois.

• (5.40 p.m.)

Il me semble que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social aurait fait preuve d'objectivité, de raison et de meilleure compréhension s'il nous avait demandé, cet après-midi, de commencer à étudier le projet de loi tendant à relever la pension de vieillesse à \$105 par mois, pour ceux qui sont dans le besoin. Mais non; le ministre nous dit: nous allons étudier le bill intitulé:

Loi autorisant le Canada à contribuer aux frais des services assurés de soins médicaux encourus par les provinces en conformité de régimes provinciaux d'assurance de soins médicaux.

Monsieur l'Orateur, je l'ai dit tout à l'heure: nous avons deux ans en avant de nous avant de voir la mise en pratique de ce régime ou de cette contribution que le gouvernement fédéral versera aux provinces. Et en passant, laissez-moi dire que le gouvernement fédéral contribuera aux frais encourus par les provinces en tant qu'il aura d'elles des sommes d'argent provenant des taxes qu'il aura imposées au public travailleur, bref, à la population de ces provinces. Il ne contribuera qu'à la suite de cette taxation.

Or, si nous devons, en vertu du bill C-227, payer les frais d'une bureaucratie à Ottawa, laquelle verra à déterminer les montants que le gouvernement fédéral contribuera aux frais des services assurés par les provinces et si nous avons, par-dessus le marché, une autre bureaucratie provinciale qui voit ou qui verra à l'administration et à l'application d'un programme d'assurance de soins médicaux, à ce moment-là, nous doublons les dépenses et les frais d'administration. A mon sens, c'est cela qui est illogique. Si le gouvernement fédéral doit aller quérir ces fonds dans les coffres des provinces pour pouvoir ensuite, après avoir payé sa bureaucratie, son administration, verser le résidu aux provinces, il vaudrait mieux que le gouvernement fédéral se retire complètement de ces programmes et laisse les provinces s'administrer par elles-mêmes, comme plusieurs provinces l'ont d'ailleurs demandé.

Aujourd'hui, les conservateurs ont proposé l'amendement suivant:

Cette Chambre, tout en étant d'avis que des dispositions nécessaires soient prises pour assurer que des services médicaux soient disponibles à tous les Canadiens, à un niveau adéquat et avec paiement d'avance, croit néanmoins, de plus, qu'aucune législation pourvoyant aux services de soins médicaux assurés au Canada ne serait suffisante à moins que: a) elle obtienne la coopération des gouvernements des provinces du Canada.

C'est justement ce qui n'est pas réglé, dans le moment. On tient des conférences fédérales-provinciales à Ottawa ou ailleurs, et les provinces s'opposent à un programme ou à un autre présenté par le gouvernement fédéral;